



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 14252

Texte de la question

M. Dino Ciniéri attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le rapport remis au précédent gouvernement par l'Association française pour les entrepreneurs et la valorisation de leur entreprise. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions au regard de la proposition relative à une éventuelle mise en réseau des chambres de commerce et d'industrie avec l'Agence française pour la valorisation des entrepreneurs et de leur entreprise afin que ces binômes favorisent la création et le suivi des nouvelles entreprises.

Texte de la réponse

L'Association française pour les entrepreneurs et la valorisation de leur entreprise (AFEVE) propose sept mesures pour venir en aide aux très petites entreprises en création ou en difficulté. Parmi ces mesures, son président, M. Philippe Matsakos, consultant en entreprises, qui suggère une nouvelle réforme des chambres de commerce et d'industrie, propose la constitution de cellules opérationnelles au sein de chaque compagnie consulaire. Ces structures, constituées en binômes, associant personnels des chambres de commerce et d'industrie et membres de l'AFEVE, seraient exclusivement dédiées à l'aide et au soutien véritable des entreprises mais aussi au contrôle des aides publiques qui leur sont consenties. Le conseil et l'accompagnement des entreprises constituent effectivement une mission majeure des chambres de commerce et d'industrie qui recherchent au sein même du réseau consulaire à se structurer pour mutualiser et renforcer leur action, dans le domaine de la création transmission reprise d'entreprises à travers notamment l'élaboration de schémas sectoriels régionaux. Les compagnies consulaires développent d'ailleurs de nombreux partenariats avec les acteurs économiques qu'ils soient privés ou publics pour mener à bien cette mission prioritaire. Aussi, tout naturellement, des collaborations sont elles toujours envisageables au niveau local entre ces établissements publics et des associations dans la mesure où elles disposent de compétences éprouvées et pertinentes dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs.

Données clés

Auteur : [M. Dino Ciniéri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14252

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 271

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2339